

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 20 FEVRIER 2025**

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022)

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	01/CCAS/25	Prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025	<i>Approuvée</i>
2	02/CCAS/25	Portant acceptation de don en faveur du CCAS	<i>Approuvée</i>
3	03/CCAS/25	Annule et remplace la délibération 24/CCAS/24 du 05 décembre 2024 portant la convention relative à l'organisation d'atelier aquagym dans le cadre des ateliers organisés par le CCAS	<i>Approuvée</i>
4	04/CCAS/25	Rendant compte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de compétences accordée par le Conseil d'Administration	<i>Approuvée</i>